

# Ordonnance.

Des generaux des Monnoyes

Aux gardes et maistre particulier  
de la monnoye de Roien

Pour fabriquer petits Deniers

du 27. Novembre 1384.

Nous mandons à vous, ces  
gardes que vous fâites faire  
ou faire en lad. monnoye grosses  
deniers d'argent semblables à ces  
ceux qui ont cours pour quinze  
deniers tournois piece lesquels  
sont à 12<sup>es</sup> de Loy d'argent le Roy.  
et de 8<sup>es</sup> de poids au marc de  
Paris en donnant aux changeurs  
et marchans de chacun marc  
d'argent alloué à lad. Loy 116<sup>es</sup> tournois

en quel ouvrage vous m'aime. ce  
autres suis grand de l'ame de la B.  
Tournois pour votre ouvrage de  
chaque marc. Item pour de  
Tournois semblables a ceux qui se  
furent pieces ordonnees a ceux de  
le Roy argent le Roy en le 20. de  
poivre au marc. lequel ouvrage  
vous gardes fait faire bien et  
diligemment et nous escrives l'estat  
de la d. monnoye toutes voyes  
l'intention du Roy en son point.  
rien par que l'ouvrage de blancs  
qui ont cours pour S. Tournois  
la piece ce ne en aucune maniere  
mais soit fait continuellement  
comme j'a esté au temps passé.  
en donnant le prix accoustumé  
et nous escrives la reception de  
les poivre et de tout ce que fait en  
autres. Signez que en air de Jean  
Coul a Paris le 27. 9. 1584. /